

Réunion publique du 23 septembre 2021

Centre Municipal d'Animation de Périgny

La réunion publique du 23 septembre 2021 a porté sur les sujets suivants :

- la restitution de l'étude d'Atmo Nouvelle Aquitaine sur l'incidence des activités industrielles de Périgny et St Rogatien (SRE et Unité de Compostage) sur la qualité de l'air,
- la présentation des résultats de la concertation engagée sur le projet d'extension et de modernisation de l'Unité de compostage de la Communauté d'Agglomération située sur la commune de Périgny,
- la protection de la ressource en eau potable.

Ce compte rendu complète le support de présentation disponible sur le site internet de l'agglomération de La Rochelle et a pour objet de retranscrire les échanges relatifs :

Contexte « Santé Environnement »

Marc MAIGNE, Conseiller Communautaire référent des questions de santé publique,
Maire de Nieul-sur-Mer

➤ **Suivi des questions /réponses avec la salle**

Question à Marc MAIGNÉ sur les contrats locaux de santé (CLS)

Il se trouve que je suis habitant de Dompierre, Guillaume KRABAL me connaît bien, et étant membre du CCAS nous avons pour ambition de développer une commission santé projet.

Dans la réflexion de cette commission on ne peut pas oublier le Contrat Local Santé de l'agglomération. En son temps j'ai été témoin des 1ers CLS de la ville de La Rochelle qui devaient s'étendre sur la Communauté d'Agglomération. **De quels contrats locaux de santé parle-t-on ?**

> **Marc MAIGNÉ** : C'est dans cette continuité que nous nous inscrivons. En 2013, le CLS initié par la Rochelle avaient différents axes prioritaires de travail, notamment un axe fort sur la santé mentale.

La volonté d'élargir ce CLS à l'échelle de la CDA, est une échelle plus pertinente afin de tenir compte des préoccupations environnementales. L'objectif est de travailler avec des personnes de la Santé Publique de La Rochelle et d'élargir aux questions environnementales mais pas que.

Les axes prioritaires de CLS de la CDA qui vont être mis en place le plus rapidement possible, dès 2022 sont :

- L'accès aux soins
- La santé mentale
- Les addictions
- La santé environnementale (introduit dans ce CLS)
- L'évaluation de l'impact en santé sur la population, nous allons regarder quels sont les effets néfastes de l'environnement sur la population. En fonction de ces impacts en santé, nous identifierons des actions plus précises.
- Le sport et la santé, l'alimentation et la lutte contre la sédentarité

Ce sera l'élaboration d'un CLS sur les 28 communes de l'agglomération, avec un axe prioritaire sur la santé environnementale, les pollutions et l'impact de l'environnement sur la santé humaine. La santé sera au cœur de toutes nos politiques et dans toutes les communes.

Mais, j'ai parlé de mettre la santé au cœur de toutes nos politiques, c'est que l'on va faire dans toutes les communes et intercommunalités cela devient un sujet de préoccupation prioritaire.

Complément apporté par une personne du public :

Je rebondis, je rajoute quelque chose par rapport à la santé, parce que finalement je trouve que le thème que vous abordez est un peu vaste et vague, aujourd'hui il est clairement évoqué, enfin moi j'entends de plus en plus de nombreux cancers rien que dans mon environnement proche, j'en suis à quelques enfants. Est-ce qu'aujourd'hui la question ne serait pas de se dire : « aujourd'hui est-ce que l'on ne s'occuperait pas plutôt des jeunes enfants et des jeunes adultes touchés par des cancers ? Il faudrait cibler plus spécifiquement la démarche de santé.

> **Marc MAIGNÉ** : Il est vrai que mes propos sont généralistes et reprennent des grands axes mais il se trouve que le CLS n'est pas encore rédigé et pour cause car nous devons d'abord nous appuyer sur un diagnostic territorial, qu'il faudra beaucoup travailler et pas seulement avec l'ARS. A ce moment, nous établirons des axes prioritaires.

Aujourd'hui je reste généraliste parce qu'il faut respecter une méthode de travail avec un comité de pilotage et que je ne peux pas ce soir vous en préciser le contenu. Néanmoins il est évident que les pathologies chez les sujets jeunes seront une priorité, il n'y aura pas que ça mais ce sera une priorité.

> Antoine GRAU : Pour compléter ce que dit Marc MAIGNE concernant le CLS, nous pouvons vous assurer qu'il y a une volonté des élus de l'agglomération mais aussi des autorités sanitaires de parler avec les communes mais aussi avec les intercommunalités. Les élus ont parfaitement accompagné Marc MAIGNE dans sa délégation officielle sur le CLS. Cela correspond à une réalité du bassin de vie que sont les 28 communes du territoire de l'agglomération, certains travaillent à Dompierre, habitent Périgny et font leurs courses à La Rochelle. Les nuisances ne sont pas spécifiques à St Rogatien ni à une autre commune. Il faut bien insister là-dessus, les élus présents en sont bien conscients. Les élus sont redevables en tant que Maires devant la population mais aussi en tant qu'élus communautaire, nous sommes redevables à l'ensemble de la population du territoire.

> Marc MAIGNÉ : La santé environnementale est un inévitable et prioritaire, l'OMS estime que au moins 25% des pathologies chroniques sont directement liées à l'environnement (au-delà du cancer).

Si nous voulons lutter contre les pathologies chroniques, il faut préserver notre environnement et l'impact qu'il a sur la santé. Ce sujet devient prioritaire pour toutes les intercommunalités.

Question pour Marc MAIGNÉ : J'ai bien compris les CLS, je voulais savoir s'ils rentraient bien dans le cadre national PNSE4 ?

> Marc MAIGNÉ : Oui, ils vont tenir compte des plans nationaux et des plans régionaux qui seront déclinés au niveau local.

Pour qu'ils soient déclinés au niveau local, il faudra qu'il y ait un diagnostic territorial qui soit réalisé, justement avec l'observatoire régional de la santé avec tous les acteurs locaux, avec l'ARS et ensuite nous rédigerons le contrat.

Cela rentre à la base dans un plan national mais lorsqu'il y a une préoccupation locale, nous sommes bien obligé d'en tenir compte même si au départ elle n'est pas au Plan National. Le Plan National ne peut pas tout contenir.

Question : Il y a eu un appel à manifestation d'intérêt pour les collectivités. Est-ce que la CDA y a répondu favorablement ?

> Marc MAIGNÉ : Cet appel a précédé notre démarche. Bien sûr si ce n'est pas fait la CDA y répondra favorablement.

Question : Nous aimerions savoir si la CDA pourrait se doter d'une délégation et d'un VP à la santé, sachant que d'autres projets se développent sur l'agglomération et que nous sommes inquiets ?

> Antoine GRAU : Je vous rappelle que la CDA n'a pas la compétence santé, cette compétence est communale. Pour les gens, c'est compliqué à comprendre que l'état est là pour nous rappeler les règles. Vous parlez de VP, on peut être dans le symbole, on a déjà un conseiller délégué qui est à côté de moi. Sur ce domaine-là ça équivaut à un VP. Le problème n'est pas là, que l'on soit VP ou délégué, l'action est la même et le territoire de délégation est le même donc.

Question : Oui mais mais le fait d'avoir une vice présidence ne permettrait-elle pas d'avoir plus de moyens ?

> Antoine GRAU : cela ne changera rien. Nous sommes dans le symbole et les citoyens ne doivent pas s'arrêter à ça. Ce n'est pas du tout le sujet.